CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

64e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 20 au 24 janvier 2025

**SC64 Doc.17**

**Plan de travail du Secrétariat pour 2025**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note de la version intégrée du Plan annuel du Secrétariat pour 2025 et à l’approuver.

1. Le Plan annuel pour 2025 (PA2025) qui figure à l’annexe 1 du présent document (ci-après le « Plan de travail du Secrétariat ») adopte la structure approuvée par le Comité permanent dans sa Décision SC54-10 et utilisée pour la période triennale 2019-2022. Il s’appuie sur la version intégrée du Plan annuel du Secrétariat pour 2023 et du Plan pour la période triennale 2023-2025, laquelle a été présentée au Comité permanent lors de sa 62e réunion (SC62), en 2023, et approuvée au titre de la Décision SC62-14. Il s’articule autour des sept grandes fonctions du Secrétariat et précise les activités principales et les indicateurs annuels et triennaux correspondants pour chacune d’entre elles, ainsi que les responsabilités des cadres et les principales sources de financement (à savoir budget administratif, budget non administratif ou autre).

2. La 64e réunion du Comité permanent étant prévue en janvier 2025 et la 15e session de la Conférence des Parties contractantes (COP15) en juillet 2025, le Secrétariat s’est vu contraint de commencer les préparatifs pour 2025 plus tôt qu’à l’accoutumée. Le processus de planification des travaux a démarré en août 2024, soit cinq à six mois plus tôt que les années précédentes. Cela a obligé le Secrétariat à anticiper les travaux nécessaires pour 2025 tout en mettant en œuvre les activités prévues pour 2024.

3. Le calendrier de mise en œuvre des activités prévues au titre du PA2025 couvre en général la période de janvier à juillet 2025, date à laquelle la COP15 devrait se réunir. Tous les « résultats triennaux » mentionnés devraient être accomplis d’ici là. Toutefois, lorsqu’un résultat est susceptible de garder sa pertinence au-delà de la COP15, le Secrétariat s’est efforcé de planifier des activités jusqu’à la fin de l’année 2025.

4. Après la COP15, le Secrétariat examinera le PA2025 pour s’assurer que les activités prévues pour la fin de l’année 2025 reflètent bien les mandats de la COP15, et il alignera leur mise en œuvre si nécessaire.

5. Le nombre de tâches que les Parties contractantes confient au Secrétariat continue à croître notablement, tandis que les ressources disponibles pour leur mise en œuvre demeurent très limitées. Le budget administratif alloué au personnel du Secrétariat n’ayant pas augmenté depuis 2012, le Secrétariat a de plus en plus de mal à répondre aux besoins et aux attentes des Parties.

**Annexe 1**

**Plan annuel du Secrétariat pour 2024 en application du Plan pour la période triennale 2023-2025**

SG = Secrétaire générale ; SGA = Secrétaire général adjoint ; DSP = Directeur, Science et Politiques ; CPr = Conseillers principaux ; Comms = Équipe de communication ; RMR = Responsable de la mobilisation des ressources ; DF = Directeur des finances ; RRH = Responsable des ressources humaines ; STI = spécialiste des technologies de l’information ; ERA = Équipe responsable de l’administration. Seuls les cadres sont mentionnés mais tout le personnel contribuera aux résultats spécifiques. NA = non administratif ; SRS = Sous réserve de ressources supplémentaires ; Activités de CESP (sur fond rouge).

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction**:  **1. SERVICES AUX ORGANES DIRECTEUR ET SUBSIDIAIRE ET AUX CONFÉRENCES** | **But**:  Le Secrétariat veille à l’exécution efficace des processus de prise de décisions et de responsabilisation pour soutenir les Parties contractantes. |

| **Résultat triennal** | **Indicateur du Plan triennal 2025** | **Activités du Plan d’action 2023** | **Activités du Plan d’action 2024** | **Activités du Plan d’action 2025** | **Chef d’équipe/**  **Appui** | **Budget** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1.1 Réunions des organes directeur et subsidiaire organisées et facilitées, y compris logistique, documentation, établissement de rapports, appui aux conférences, et appui et conseils au président et autres membres. Activités des organes soutenues (y compris COP, Comité permanent, GEST, pré-COP, Groupes de travail).**  *Article 8.2.a de la Convention ; Règlement intérieur, notamment règles 26 et 27.*  *Résolutions XIV.8 par. 10, 12, 13 et 14 ; XIV.12 par. 15, 16 et 17 ;*  *XIV.14 par. 13 et 16 ; XIV.6 par. 22* | Organes directeur et subsidiaire établis, et soutien apporté à leur fonctionnement.  Organisation de réunions selon des exigences spécifiques, y compris la fourniture de produits en temps utile :   * COP15 * 62-65e réunions du CP * 25-27e réunions du GEST * Groupes de travail si nécessaire | Organiser et faciliter :   * 62e réunion du CP * 25e réunion du GEST * Comité exécutif * Groupes de travail, y compris : Groupe de travail sur la gestion, Groupe de travail sur le Plan stratégique, GSA CESP, Groupe de travail sur la jeunesse, Sous-groupe sur les finances, Sous-groupe sur la COP15 | Organiser et faciliter :   * 63e réunion du CP * 64e réunion du CP * 26e et 27e réunions du GEST * 2e et 3e réunions intersessions du GEST * Comité exécutif * Soutenir l’organisation des activités régionales pré-COP * Comité exécutif * Groupes de travail, y compris : Groupe de travail sur la gestion, Groupe de travail sur le Plan stratégique, GSA CESP, Groupe de travail sur la jeunesse, Sous-groupe sur les finances, Sous-groupe sur la COP15 et Groupe de travail sur le renforcement institutionnel. | Organiser et faciliter :   * COP15 * 64-66e réunions du CP * Appui à l’organisation de consultations régionales préalables à la 64e réunion du CP * Comité exécutif * Groupes de travail, y compris : Groupe de travail sur la gestion, Groupe de travail sur le Plan stratégique, GSA CESP, Groupe de travail sur la jeunesse, Sous-groupe sur les finances, Sous-groupe sur la COP15, Groupe de travail sur la mise à jour des FDR, et Groupe de travail sur le renforcement institutionnel. | SGA / CPr | Administratif |
| Collaborer avec le pays hôte de la COP15. | Préparatifs de la COP15 en collaboration avec le pays hôte et le Sous-groupe sur la COP15. | Préparatifs de la COP15 en collaboration avec le pays hôte et le Sous-groupe sur la COP15. |
| Appui fourni aux activités du Comité permanent et des Groupes de travail. | Organiser des réunions préparatoires pour les nouveaux membres du Comité permanent (Résolution XIII.4). | Activité menée à bien en 2023. | Organiser des réunions pour les nouveaux membres du Comité permanent. | CPr | Administratif |
| Aider le Groupe de travail sur le Plan stratégique, comme convenu, dans l’élaboration du 5e Plan stratégique. | Aider le Groupe de travail sur le Plan stratégique, comme convenu, dans l’élaboration d’un projet de résolution visant l’adoption du 5e Plan stratégique. | SGA | Administratif |
| Aider le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel dans la préparation du rapport sur le renforcement institutionnel pour soutenir l’application de la Convention à soumettre à la 63e réunion du CP. | Aider le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel dans la préparation d’un projet de résolution. | SGA | Administratif |
| Aider le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel dans la mise en œuvre de son plan de travail. | Aider le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel dans la préparation d’un projet de résolution. | SGA | Administratif |
| Aider le Groupe de travail sur la gestion à sélectionner les membres du GEST (Résolution XIV.14 par. 13 et 16). | Activité menée à bien en 2023. | Aider le Groupe de travail sur la gestion à sélectionner les membres du GEST pour la nouvelle période triennale, le cas échéant. | DSP | Administratif |
| Mener à bien le processus de nomination pour le Groupe de surveillance des activités de CESP (Résolution XIV.8) et appuyer son fonctionnement. | Activité menée à bien en 2023. | Mener à bien le processus de nomination pour le Groupe de surveillance des activités de CESP. | SGA | Administratif |
| En collaboration avec le Groupe de surveillance des activités de CESP, entamer l’élaboration d’une proposition sur les futures activités du Groupe. | Élaboration d’une proposition sur les futures activités du Groupe de surveillance des activités de CESP à soumettre à la 63e réunion du CP. | Préparer un projet de résolution sur la CESP. | SGA | Administratif |
| Inclure dans le Plan de travail 2023-2025 du Secrétariat des dispositions détaillant de quelle manière il soutiendra les Parties contractantes dans l’application de la nouvelle approche de CESP. | Les activités prévues dans le Plan de travail du Secrétariat à l’appui des activités de CESP ont été mises en évidence. | Les activités prévues dans le Plan de travail du Secrétariat à l’appui des activités de CESP ont été mises en évidence. | SGA / Comms | Administratif |
| Appuyer les activités du Groupe de travail sur la jeunesse. | Aider à l’élaboration et à la mise en œuvre du Plan de travail du Groupe de travail sur la jeunesse. | Aider à la mise en œuvre du Plan de travail du Groupe de travail sur la jeunesse. | CPr Asie | Administratif / NA |
| Préparer l’appel à soutien pour le poste de conseiller/ère de la jeunesse au sein du Secrétariat. | Activité menée à bien en 2023. | Activité menée à bien en 2023. | CPr Asie | NA |
| Rapport et Résolution sur le renforcement institutionnel pour examen aux 62e et 63e réunions du CP et à la COP15 (Résolution XIV.6) | Préparer un rapport sur le renforcement institutionnel pour soutenir l’application de la Convention à soumettre à la 62e réunion du CP. | Activité menée à bien en 2023 – voir indicateur ci-dessus. | Activité menée à bien en 2023 – voir indicateur ci-dessus. | SGA | Administratif |
| **1.2 Appui fourni aux Parties contractantes pour les aider à suivre la mise en œuvre de leur Plan stratégique à travers leurs rapports nationaux et à examiner leur Plan stratégique.**  *Résolution XIV.4 par. 9.* | Les Parties qui éprouvent des difficultés à mettre en œuvre des objectifs et des indicateurs spécifiques du 4e Plan stratégique (PS4) reçoivent un soutien sur la base des orientations existantes de la Convention (Résolution XIV.4). | Mettre en évidence les orientations existantes concernant les objectifs et les indicateurs du PS4 pour lesquels les PC rencontrent des difficultés de mise en œuvre. | Veiller à ce que les orientations pertinentes soient diffusées par le biais du site web de la Convention. | Activité menée à bien en 2023. | CPr Europe | Administratif |
| Les Parties contractantes ont soumis leurs rapports nationaux à la COP15.  Rapport sur l’application mondiale de la Convention présenté à la COP15. | Préparer une proposition pour la 62e réunion du CP sur un formulaire révisé pour les rapports nationaux, en appliquant les mandats pertinents de la COP. | Aider les PC à finaliser leurs rapports nationaux pour soumission à la COP15 au moyen de formations en ligne et d’un service d’assistance par messagerie électronique. | Préparation du Rapport sur l’application mondiale pour la COP15. | CPr Afrique | Administratif |
| **1.3 Engagement renforcé avec les Parties contractantes.** | Engagement renforcé avec les PC. | Renforcer les liens et la communication avec les Autorités administratives, les Correspondants nationaux et les missions à Genève, comme il convient. | Accroître la fréquence des communications avec les Autorités administratives, les Correspondants nationaux et les missions à Genève, comme il convient. | Accroître la fréquence des communications avec les Autorités administratives, les Correspondants nationaux et les missions à Genève, comme il convient. | SG | Administratif |
| Appui fourni aux PC pour la préparation des projets de résolutions pour la COP15 (Résolution XIV.3). | Appui administratif et avis fournis en réponse aux demandes spécifiques des PC, conformément à la Résolution XIV.3. | Appui administratif et avis fournis en réponse aux demandes spécifiques des PC, conformément à la Résolution XIV.3. | Appui administratif et avis fournis en réponse aux demandes spécifiques des PC, conformément à la Résolution XIV.3. | SGA | Administratif |
| Élaborer un document d’orientation sur la préparation de projets de résolutions pour présentation à la 63e réunion du CP. | Activité menée à bien en 2024. |
| **1.4 Améliorer l’efficacité des processus opérationnels des organes directeur et subsidiaire de la Convention.**  *Résolution XIV.3 par. 10, 13 et 15 ;*  *XIV.5 par. 10, 12 et 13.* | Lignes directrices de l’annexe 1 de la Résolution XIV.3 appliquées aux sous-groupes et groupes de travail non permanents. | Appliquer, le cas échéant, les lignes directrices figurant à l’annexe 1 pour la constitution de nouveaux sous-groupes et groupes de travail. | Encourager l’application des lignes directrices de l’annexe 1 à la création de nouveaux sous-groupes et groupes de travail. | Encourager l’application des lignes directrices de l’annexe 1 à la création de nouveaux sous-groupes et groupes de travail. | SGA | Administratif |
| Examen des procédures de prise de décision lors de circonstances exceptionnelles effectué (Résolution XIV.3). | Mener un examen des procédures de prise de décision durant la pandémie. | Examiner les procédures de prise de décision durant la pandémie et faire des suggestions pour renforcer la prise de décision en cas de situation exceptionnelle. | Examiner les procédures de prise de décision durant la pandémie et faire des suggestions pour renforcer la prise de décision en cas de situation exceptionnelle. |
| Méthodes proposées pour la collaboration en périodes intersessions présentées aux Parties (Résolution XIV.3). | Effectuer les tâches prévues au titre de la Résolution XIV.3. | Effectuer les tâches prévues au titre de la Résolution XIV.3 et de la Décision SC62-18. | Effectuer les tâches prévues au titre de la Résolution XIV.3 et des Décisions SC62-18 et SC63-16. |
| Projet de regroupement des Résolutions préparé (Résolution XIV.5). | Préparer la soumission à la 62e réunion du CP sur le regroupement des Résolutions. | Réaliser les quatre regroupements demandés conformément à la Décision SC62-25. | Les résolutions regroupées sont soumises à la COP pour examen. |
| Le site web comprend : a) une liste de l’ensemble des Résolutions dans laquelle sont séparées celles qui sont en vigueur de celles qui ont expiré ou qui sont caduques ; et b) les autres décisions de la Conférence des Parties conçues pour avoir un effet à court terme (Résolution XIV.5). | Liste des Résolutions en vigueur et expirées publiée sur le site web de la Convention. | Activité menée à bien en 2023. | Mettre à jour la liste des Résolutions en vigueur et expirées après la COP15. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction :**  **2. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES** | **But :**  **Le Secrétariat veille à la gestion efficace et responsable des ressources, conformément aux politiques et procédures de l’UICN.** |

| **Résultat triennal** | **Indicateur du Plan triennal 2025** | **Activités du Plan d’action 2023** | **Activités du Plan d’action 2024** | **Activités du Plan d’action 2025** | **Chef d’équipe/Appui** | **Budget** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2.1 Gestion assurée des ressources humaines du Secrétariat, conformément aux politiques et normes de l’UICN, y compris : soutenir la structure organisationnelle/**  **recrutement ; fournir des conseils en RH ; fournir un appui à la gestion des performances ; aider le personnel dans son travail ; garantir la mobilisation du personnel.** | Conformité avec la politique et les normes de l’UICN en matière de RH.  Prestation continue de services de RH. | Gestion opportune et efficace des ressources humaines. | Gestion opportune et efficace des ressources humaines. | Gestion opportune et efficace des ressources humaines. | RRH | Administratif |
| Application de la nouvelle politique générale de rémunération de l’UICN. | Mener à bien les dernières révisions de salaires dans le cadre de la nouvelle politique générale de rémunération en tenant compte des contraintes budgétaires. | Lancer un nouveau processus de révision des salaires une fois le budget adopté lors de la COP15. | RRH | Administratif |
| Adaptation du nouveau Programme de reconnaissance de l’UICN au budget et à la structure du Secrétariat (politiques et processus opérationnels). | Mettre en œuvre le nouveau Programme de reconnaissance de l’UICN adapté au budget et à la structure du Secrétariat (politiques et processus opérationnels). | Mise en œuvre totale du Programme de reconnaissance. |
| Ressources humaines du Secrétariat mises en valeur. | Formation au Programme de développement des performances. | Offrir une formation au Programme de développement des performances. | Offrir une formation au Programme de développement des performances. | RRH | Administratif |
| Renforcement des capacités du personnel. | Élaborer et mettre en œuvre le Plan de renforcement des capacités du personnel. | Mettre en œuvre le Plan de renforcement des capacités du personnel. |
| Procédures améliorées d’accueil et d’intégration élaborées pour tous les nouveaux membres du personnel. | Nouvelles procédures d’accueil et d’intégration appliquées à l’ensemble des nouveaux membres du personnel. | Nouvelles procédures d’accueil et d’intégration appliquées à l’ensemble des nouveaux membres du personnel. |
| **2.2 Gestion financière et des achats efficace et efficiente du Secrétariat, conformément aux politiques et normes de l’UICN, y compris : gestion des ressources financières comprenant la préparation et le suivi des budgets annuels, audit, contributions annuelles, gestion des fonds non administratifs et rapports, gestion des voyages et des contrats, gestion des accords de services avec l’UICN.**  *Résolution XIV.1 par. 15, 18, 24, 25, 33 ;*  *XIV.6 par. 59.* | Conformité aux normes financières de l’UICN. | Gestion opportune et efficace du budget administratif et non administratif. | Gestion opportune et efficace du budget administratif et non administratif. | Gestion opportune et efficace du budget administratif et non administratif. | DF | Administratif |
| Poursuivre les efforts de coopération avec l’UICN (Résolution XIV.6 par. 59). | Examen annuel de la coopération par le Groupe de liaison et mise en place des activités convenues avec l’UICN. | Réalisation de l’examen annuel de la coopération par le Groupe de liaison et mise en place des activités convenues avec l’UICN. | Organiser la réunion annuelle du Groupe de liaison avec l’UICN pour faire le point sur la collaboration entre les programmes et l’examen des services fournis dans le cadre de l’accord d’hébergement. | SG | Administratif |
| Comptes vérifiés et suivi approprié de la lettre à l’administration, si besoin est.  Budget triennal approuvé par la COP15.  Le Secrétariat parvient à l’équilibre budgétaire avant la fin de la période triennale 2023-2025, comme indiqué dans la Résolution XIV.1 par. 15. | Préparation des documents financiers pour la 62e réunion du CP. | Préparation des documents financiers pour la 63e réunion du CP. | Préparation des documents financiers pour la 64e réunion du CP, la 65e réunion du CP et la COP15. | DF | Administratif |
| Réponse aux demandes spécifiques du Comité permanent et de la COP. | Poursuivre l’évaluation et, le cas échéant, appliquer la méthodologie d’auto-évaluation pour les seules recommandations restantes de l’examen des fonds non administratifs réalisé en 2018. | Activité menée à bien en 2023. | Activité menée à bien en 2023. | DF | Administratif |
| Versement des Contributions volontaires pour l’Afrique aux Initiatives régionales Ramsar (IRR) conformément à la Résolution XIV.1 par. 24. | Consulter les représentants régionaux pour l’Afrique. | Présenter la recommandation des représentants régionaux pour l’Afrique à la 63e réunion du CP. | Présenter la recommandation des représentants régionaux pour l’Afrique aux 64e et 65e réunions du CP (le cas échéant). | DF / CPr Afrique | Administratif |
| Le Secrétariat a pris les mesures requises concernant les PC n’ayant pas versé leurs contributions. | Faire le suivi des arriérés de contributions des PC conformément à la Résolution XIV.1 par. 18. | Faire le suivi des arriérés de contributions des PC conformément à la Résolution XIV.1 par. 18. | Faire le suivi des arriérés de contributions des PC conformément à la Résolution XIV.1, par. 18. | DF | Administratif |
| Fonds de réserve maintenu conformément à la Résolution XIV.1 par. 33. | Maintenir le Fonds de réserve. | Maintenir le Fonds de réserve. | Maintenir le fonds de réserve. | DF | Administratif |
| **2.3 Des systèmes de gestion de l’information et des nouvelles technologies tenus à jour afin d’aider le Secrétariat à appuyer les PC.**  *Résolutions XVI.1 par. 35 ;*  *XIV.3 par. 12 ;*  *XIV.5 par. 4 et 5.* | Les solutions technologiques accroissent l’efficacité et l’efficience du Secrétariat et de son soutien aux PC. | Mise à niveau de la plateforme du site web de la Convention vers la dernière version, y compris la refonte de l’interface publique et administrative. | Amélioration de la convivialité du site web à l’aide des nouvelles fonctions mises à dispositions à la suite de la mise à niveau. | Ajout de fonctionnalités au site web existant en fonction des besoins. | STI | Administratif |
| Ajout de fonctionnalités aux plateformes GRC (gestion des contacts) existantes, selon les besoins. | Ajout de fonctionnalités aux plateformes GRC (gestion des contacts) existantes, selon les besoins. | Ajout de fonctionnalités aux plateformes GRC (gestion des contacts) existantes, selon les besoins. |
| Utilisation de nouvelles solutions technologiques permettant au Secrétariat de soutenir les PC efficacement et effectivement (Résolutions XIII.4 et XIV.3). | Amélioration et mise à jour du serveur du Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR). | Assurer une transition en douceur vers la version mise à jour du serveur du SISR.  . |
| Apporter des contributions et un soutien au redéploiement du Système de rapport en ligne (SRL) par le PNUE-WCMC. | Apporter des contributions et un soutien au redéploiement du Système sous-jacent de rapport en ligne (SRL) géré par le PNUE-WCMC, lequel sera utilisé pour les futurs rapports nationaux à venir à compter de la COP16. | Tester et intégrer la nouvelle version du SRL développée par le PNUE-WCMC, et s’assurer qu’elle satisfait aux exigences pour les rapports nationaux de la COP16.  . |
| Action de transparence et de responsabilité concernant les opérations du Secrétariat (Résolution XIV.1 par. 35). | Télécharger les rapports financiers et le rapport de la SG au Comité permanent. | Publier les rapports financiers et le rapport de la SG au Comité permanent. | Publier les rapports financiers et le rapport de la SG au Comité permanent. | SGA | Administratif |
| **2.4 Processus et systèmes adaptés au but visé et soutenant les travaux du Secrétariat et des PC élaborés et mis à jour.**  *Résolution XIII.2 et rapport à la 54e réunion du CP.* | Les processus et systèmes du Secrétariat répondent aux besoins de transparence et de responsabilisation exprimés par la COP (Résolution XIV.1 par. 35). | Les processus et systèmes du Secrétariat sont revus au regard des exigences de la Résolution XIV.1 par. 35. | Les processus et systèmes du Secrétariat sont revus au regard des exigences de la Résolution XIV.1 par. 35. | Les processus et systèmes du Secrétariat sont revus au regard des exigences de la Résolution XIV.1 par. 35. | SGA | Administratif |
| Élaboration et mise en place des procédures de fonctionnement normalisées (PFN). | Nouvelle mise en place de PFN pour normaliser et améliorer l’efficacité du travail du Secrétariat, de la gestion des connaissances et de son engagement auprès des PC, tout en renforçant la mémoire institutionnelle. | Nouvelle mise en place de PFN pour normaliser et améliorer l’efficacité du travail du Secrétariat, de la gestion des connaissances et de son engagement auprès des PC, tout en renforçant la mémoire institutionnelle. | Nouvelle mise en place de PFN pour normaliser et améliorer l’efficacité du travail du Secrétariat, de la gestion des connaissances et de son engagement auprès des PC, tout en renforçant la mémoire institutionnelle. | SGA | Administratif |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction :**  **3. APPUI À LA MISE EN ŒUVRE** | **But :**  Le Secrétariat soutient les PC, directement et par son influence, par l’intermédiaire et avec d’autres, pour appliquer la Convention conformément aux instructions de la COP. |

| **Résultat triennal** | **Indicateur du Plan triennal 2025** | **Activités du Plan d’action 2023** | **Activités du Plan d’action 2024** | **Activités du Plan d’action 2025** | **Chef d’équipe/**  **Appui** | **Budget** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **3.1 Liste des zones humides d’importance internationale :**  **les PC bénéficient d’un appui pour l’inscription et la mise à jour de l’information sur les Sites Ramsar et pour répondre aux changements des caractéristiques écologiques des Sites.**  **Tenir à jour la Liste des zones humides d’importance internationale et informer les PC de son évolution et de tout changement.**  *Convention,*  *Article 8.*  *Résolution XIV.13 par. 14, 17, 20 et 21.* | Rapports soumis à la COP15 et au CP.  (Note : voir la Décision SC62-54 modifiant la périodicité des rapports) | Gérer le SISR et mettre à jour les informations sur les Sites Ramsar. | Gérer le SISR et mettre à jour les informations sur les Sites Ramsar. | Gérer le SISR et aider les PC à mettre à jour les informations sur les Sites Ramsar. | DSP | Administratif |
| Définir des mesures pouvant être prises par le Secrétariat pour contribuer à des taux plus élevés de mise à jour par les PC. | Préparer un rapport à remettre à la 63eréunion du CP sur les défis et les opportunités liés à la soumission et à la mise à jour des FDR (conformément à la Décision SC62-53). | Préparer un rapport de situation sur l’état de la Liste des zones humides d’importance internationale et un projet de résolution pour examen par la 64e réunion du CP, ainsi qu’un rapport de situation actualisé pour la COP15.  Donner suite aux décisions adoptées par la 64e réunion du CP découlant du rapport du GT sur la mise à jour des FDR. | CPr Afrique |
| Organiser des webinaires et apporter un soutien direct aux CP selon que de besoin. | Offrir une formation en ligne et un soutien direct aux PC selon que de besoin. | Offrir une formation en ligne et un soutien direct aux PC selon que de besoin. |
| Les PC ayant des Sites Ramsar pour lesquels ils n’ont pas soumis de FDR ou de carte ont été contactées avant la 62e réunion du CP (Résolution XIV.13 par. 14). | Identifier les Sites Ramsar et les PC n’ayant pas soumis de FDR ou de carte.  Contacter les PC concernées avant la 62e réunion du CP afin qu’elles soumettent les informations manquantes. | Aider les PC, sur demande, à mettre à jour/créer des fichiers numériques sur la délimitation des Sites Ramsar conformément à la Décision SC62-47. | Continuer à aider les PC, sur demande, à mettre à jour/créer des fichiers numériques sur la délimitation des Sites et faire état des progrès accomplis au Comité permanent et à la COP. | STI | NC |
| Missions consultatives Ramsar (MCR) menées comme demandé par les PC. | Aider les PC dans leurs actions pour réagir aux changements ou aux changements probables dans les caractéristiques écologiques d’un site Ramsar en suivant les orientations opérationnelles pour les MCR. | Aider les PC dans leurs actions pour réagir aux changements ou aux changements probables dans les caractéristiques écologiques d’un site Ramsar en suivant les orientations opérationnelles pour les MCR. | Aider les PC dans leurs actions pour réagir aux changements ou aux changements probables dans les caractéristiques écologiques d’un site Ramsar en suivant les orientations opérationnelles pour les MCR. | CPr Afrique | Administratif /NA |
| Cadre stratégique mis à jour. | Mettre à jour la révision de 2012 du Cadre stratégique (adoptée dans la Résolution XI.8, annexe 2, Rev. COP13) afin que l’inscription de zones humides intègre les orientations sur l’utilisation des estimations des populations d’oiseaux d’eau (Résolution XIV.18 par. 12). | Activité menée à bien en 2023. | Activité menée à bien en 2023. | DSP | Administratif |
| Appui technique fourni aux Parties pour qu’elles puissent traiter les menaces qui pèsent sur leurs Sites (Résolution XIV.13). | Conseiller et offrir un appui technique aux PC sur les cas relevant de l’article 3.2 et du Registre de Montreux. Donner priorité aux Sites relevant de l’article 3.2 en fonction de l’intensité de la menace et de l’ancienneté des cas. | Offrir aux PC un appui technique et en termes de procédures, sur demande, sur les cas relevant de l’article 3.2 et du Registre de Montreux et conformément à la Résolution XIV.13. | Offrir aux PC un appui technique et en termes de procédures, sur demande, sur les cas relevant de l’article 3.2 et du Registre de Montreux et conformément à la Résolution XIV.13. | CPr Afrique | Administratif |
|  | Rapport technique présenté au CP. | Préparer un rapport technique sur la procédure entamée par le Secrétariat pour inclure un site sur la Liste Ramsar. | Préparer le document demandé par le Comité permanent sur le renforcement de la procédure relative à l’inscription d’un site sur la Liste des zones humides d’importance internationale (Décision SC62-55). | Donner suite aux décisions du Comité permanent sur le renforcement de la procédure relative à l’inscription d’un site sur la Liste des zones humides d’importance internationale. | CPr Afrique | Administratif |
| **3.2 Conseils techniques fournis de manière efficace, efficiente et coordonnée, conformément aux priorités établies par la COP, afin d’aider les PC à appliquer la Convention.**  *Résolutions XIV.10 par. 18 et 22 ;*  *XIV.11 par. 26 et 27 ;*  *XIV.12 par. 22.* | Les PC (CN, AA et Comités nationaux s’il y a lieu) ont établi des inventaires des zones humides nationales comme le prévoit l’objectif 8 du Plan stratégique. | Élaborer une approche programmatique pour la mise en place d’un service d’appui à l’inventaire des zones humides, en s’appuyant sur les résultats de l’analyse des lacunes effectuée après la COP13. | Renforcer le programme d’appui du Secrétariat pour la réalisation des inventaires nationaux des zones humides, conformément à la Décision SC62-34 et aux propositions de mesures visées au paragraphe 15 du document SC62 Doc.9. | Renforcer le programme d’appui du Secrétariat pour la réalisation des inventaires nationaux des zones humides, y compris la finalisation de trois documents d’orientation, l’organisation du module 1 des formations en français et en espagnol, l’organisation du module 2 de la formation en anglais, et la publication de matériel de formation en ligne. | CPr Europe | Aministratif/NA |
| Procédure d’attribution du Label Villes des zones humides soutenue, et nouvelles candidatures soumises à la COP15 et acceptées. | Apporter un soutien au Comité consultatif indépendant (CCI) dans la préparation de documents pertinents sur le Label Villes des zones humides et contribuer au processus de nomination  (Résolution XIV.10). | Recevoir, valider, réunir et transmettre les candidatures de villes au CCI. | Faciliter la présentation des villes recommandées par le CCI à la 64e réunion du CP pour approbation, et planifier la cérémonie de remise des prix en coopération avec le pays hôte de la COP15. | CPr Afrique | Administratif |
| Fournir des services administratifs au programme d’accréditation des Villes des Zones humides (Résolution XIV.10 par. 18). | Rédiger et publier un appel à candidatures pour des accréditations nouvelles et renouvelées. | Activité menée à bien en 2023. | Rédiger et publier un appel à candidatures pour des accréditations nouvelles et renouvelées. | CPr Afrique | Administratif |
| Les projets pour les zones humides gérés par le Secrétariat ont largement soutenu les PC et leurs activités de mise en œuvre. | Gestion des subventions (Danone, Fonds Nagao pour les zones humides, Subvention suisse pour l’Afrique, Wetlands for the future). | Gestion des programmes de subvention (Danone, Fonds Nagao pour les zones humides, Subvention suisse pour l’Afrique, Wetlands for the future). | Gestion des programmes de subvention (Danone, Fonds Nagao pour les zones humides, Subvention suisse pour l’Afrique, Wetlands for the future). | CPr/RMR | NA |
| Progrès d’élaboration et d’application des programmes d’éducation aux zones humides présentés à la COP15.  (Résolution XIV.11 par. 26). | Réunir un groupe de travail composé d’experts de CESP pour étayer l’analyse des progrès réalisés dans l’élaboration et la mise en œuvre des programmes d’éducation aux zones humides. | Réunir un groupe de travail composé d’experts de CESP pour étayer l’analyse des progrès réalisés dans l’élaboration et la mise en œuvre des programmes d’éducation aux zones humides. | Rapport sur les progrès réalisés dans l’élaboration et la mise en œuvre des programmes d’éducation aux zones humides par le biais du Rapport sur l’application mondiale soumis à la COP15. | CPr Afrique | Administratif/NA |
| Le but de la Convention visant à intégrer l’éducation aux zones humides dans l’enseignement officiel abordé en synergie avec l’UNESCO dans le cadre de la feuille de route EDD pour 2030 de l’UNESCO (Résolution XIV.11 par. 27). | Relation établie avec l’UNESCO sur l’intégration de l’éducation aux zones humides dans l’enseignement officiel (dans le cadre des activités de l’UNESCO sur la mise en œuvre de la feuille de route EDD pour 2030 et les activités conjointes potentielles). | Entretien de la relation avec l’UNESCO sur l’intégration de l’éducation aux zones humides dans l’enseignement officiel (dans le cadre des activités de l’UNESCO sur la mise en œuvre de la feuille de route EDD pour 2023). | Entretien de la relation avec l’UNESCO sur l’intégration de l’éducation aux zones humides dans l’enseignement officiel (dans le cadre des activités de l’UNESCO sur la mise en œuvre de la feuille de route EDD pour 2023). | CPr Afrique | Administratif |
| Informations sur les progrès accomplis en matière de participation des jeunes sont présentées à la COP dans le cadre du Plan d’application mondial (Résolution XIV.12 par. 22). | Le nouveau modèle de Rapport national comprend les questions sur les progrès accomplis en matière de participation des jeunes. | Activité menée à bien en 2023. | Rapport sur les progrès accomplis en matière de participation des jeunes par le biais du Rapport sur l’application mondiale soumis à la COP15. | CPr Asie | Administratif |
| **3.3 Coopération internationale :**  **Le Secrétariat a aidé les PC à mettre en œuvre les IRR, les projets et programmes régionaux, et la gestion des sites transfrontaliers ; appel à propositions pour de nouvelles IRR lancé avant la COP15.**  *Résolutions XIV.1 par. 26 ;*  *XIV.7 par. 9, 14, 15, 24, 26, 27.* | Comité permanent informés annuellement de la situation des IRR (Résolution XIV.7 par. 14) et faire un rappel aux Parties n’ayant pas soumis leur rapport (par. 15). | Le Secrétariat fait rapport sur les IRR et soumet notamment un rapport annuel à la 62e réunion du CP. | Rapport du Secrétariat sur les IRR, dont rapport annuel, présenté à la 63e réunion du CP. | Rapport du Secrétariat sur les IRR, dont rapport annuel, présenté à la 65e réunion du CP. | CPr Asie | Administratif |
| Possibilités de créer de nouvelles IRR déterminées et rapport fait à la COP15 (XIV.7 par. 9). | Échanger avec les OIP sur les possibilités de créer de nouvelles IRR. | Échanger avec les OIP sur les possibilités de créer de nouvelles IRR. | Échanger avec les OIP sur les possibilités de créer de nouvelles IRR. |
| Informations sur les IRR fournies, notamment les rapports annuels publiés sur le site web de la Convention (Résolution XIV.7 par. 26). | Publier les rapports annuels sur le site web de la Convention. | Publier les rapports annuels sur le site web de la Convention. | Publier les rapports annuels sur le site web de la Convention. |
| Soutien aux IRR pour élaborer et mettre en œuvre leurs plans de travail. | Soutenir les collectes de fonds destinés aux IRR. | Soutenir les collectes de fonds destinés aux IRR. | Soutenir les collectes de fonds destinés aux IRR. | RMR | Administratif |
| L’alignement des activités des IRR avec le Plan stratégique est évalué. | Alignement des activités des IRR avec le Plan stratégique évalué. | Alignement des activités des IRR avec le Plan stratégique évalué. |  |  |
| Les IRR ont reçu un soutien sur le renforcement des capacités, et alignement des travaux des IRR sur ceux de la Convention. | Avis fournis sur le renforcement des capacités. | Avis fournis sur le renforcement des capacités. | Avis fourni sur le renforcement des capacités, collaborations entre le Secrétariat et les IRR sur les grands événements internationaux et les activités de CESP. | CPr | Administratif |
| Débourser le fonds de base annuel alloué tel qu’approuvé par le Comité permanent | Débourser le fonds de base annuel alloué tel qu’approuvé par le Comité permanent. | Débourser le fonds de base annuel alloué tel qu’approuvé par le Comité permanent. | DF | Administratif |
| Apprentissage et collaboration entre les IRR promus. | Organiser la réunion de planification annuelle des IRR.  Échange de connaissances entre IRR sur le programme de formation destiné aux administrateurs de zones humides. | Organiser la réunion de planification annuelle des IRR. | Organiser la réunion de planification annuelle des IRR.  Organiser une session spéciale sur la collaboration des IRR lors de la COP15. | CPr Asie | Administratif |
| Appel à propositions pour de nouvelles IRR lancé avant la COP15 (Résolution XIV.7 par. 27). | Appel à propositions pour de nouvelles IRR lancé avant la 62e réunion du CP. | Évaluer les nouvelles propositions d’IRR. | Activité menée à bien en 2024. | CPr Asie | Administratif |
| **3.4 Le Secrétariat a apporté une contribution efficace pour améliorer les capacités des PC de mettre en œuvre la Convention, la priorité étant accordée aux pays les moins développés et aux possibilités d’apprentissage sud-sud.** | Capacités des Correspondants désignés renforcées dans le cadre de formations (XIII.8 par. 18). | Élaborer un plan de renforcement des capacités à horizon mobile répondant aux besoins définis dans les Résolutions de la COP14 (et autres COP) pour la période triennale (par exemple, en ce qui concerne les inventaires des zones humides, la restauration ou l’intégration des zones humides), y compris la détermination des ressources nécessaires. | Revoir la section du site web de la Convention consacrée au renforcement des capacités, les formations sur les inventaires nationaux, la compilation des FDR et les rapports nationaux.  Poursuivre l’élaboration d’un plan de renforcement des capacités à horizon mobile répondant aux besoins définis dans les Résolutions de la COP14 (et autres COP) pour la période triennale. | Mise en œuvre et mise à jour en continu du plan de renforcement des capacités à horizon mobile répondant aux besoins identifiés, et mise à jour du plan pour intégrer les Résolutions de la COP15.  Mise en œuvre continue du programme de formation sur les Inventaires nationaux des zones humides. | DSP | Administratif |
| Mettre à jour le cours d’introduction à la Convention et concevoir une formation en ligne à son propre rythme pour les représentants désignés par les PC. | Élaborer des lignes directrices et des supports d’intégration pour les Correspondants déjà en place ou récemment nommés. | Activité menée à bien en 2024. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction**:  **4. SERVICES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** | **But :**  Le Secrétariat aide les PC à obtenir des orientations scientifiques et techniques du GEST et d’autres organes scientifiques. |

| **Résultat triennal** | **Indicateur du Plan triennal 2025** | **Activités du Plan d’action 2023** | **Activités du Plan d’action 2024** | **Activités du Plan d’action 2025** | **Chef d’équipe/**  **Appui** | **Budget** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **4.1 : Le Secrétariat aide le GEST à mener à bien son plan de travail triennal :**   * **faciliter la convocation du GEST ;** * **faciliter la préparation et la production de résultats dans le plan de travail ; et** * **veiller à ce que les produits du GEST soient pertinents, adaptés et communiqués aux publics ciblés.**   *Résolution XIV.14 par. 15* | Plan de travail du GEST 2023-2025 adopté et mis en œuvre (Résolution XIV.14 par. 15). | Faciliter l’organisation des travaux du GEST. | Faciliter l’organisation des travaux du GEST. | Faciliter l’organisation des travaux du GEST. | DSP | Administratif |
|  | Apporter un appui au GEST pour l’élaboration de son plan de travail 2023-2025 dans la perspective et lors de sa 25e réunion, en intégrant les demandes faites dans les Résolutions issues de la COP14, et aider la présidence, la vice-présidence et les responsables des tâches du GEST à conceptualiser les résultats et les produits. | Aider la présidence, la vice-présidence et les responsables en charge des Domaines de travail thématiques dans la mise en œuvre du plan de travail du GEST. | Aider la présidence, la vice-présidence et les responsables en charge des Domaines de travail thématiques dans la mise en œuvre du plan de travail du GEST. | DSP | Administratif |
| Faciliter et promouvoir les contributions des observateurs et des Correspondants nationaux du GEST aux travaux du Groupe. | Faciliter et promouvoir les contributions des OIP, des observateurs et des Correspondants nationaux du GEST aux travaux du Groupe. | Faciliter et promouvoir les contributions des OIP, des observateurs et des Correspondants nationaux du GEST aux travaux du Groupe. |
| Gérer la production des résultats du GEST. | Gérer la production des résultats du GEST. | Gérer la production des résultats du GEST. | DSP | Administratif /NA |
| **4.2 : Le Secrétariat a contribué à garantir la prise en compte des zones humides et de la Convention dans les processus scientifiques pertinents, et la Convention participe à d’autres processus scientifiques (CSAB, IPBES, GIEC, organismes techniques d’autres AME).** | Liens et, le cas échéant, collaboration établis avec d’autres organes œuvrant dans les domaines des sciences et de l’action publique (par exemple, le GIEC, l’IPBES, les organes subsidiaires et les groupes de travail d’autres AME). | Poursuite des échanges d’informations avec le GIEC sur le plan de travail du GEST et élaboration du programme de travail du 7e cycle d’évaluation du GIEC. | Poursuite des échanges d’informations avec le GIEC et l’IPBES sur le plan de travail du GEST et élaboration du programme de travail du 7e cycle d’évaluation du GIEC ainsi que du plan de travail évolutif de l’IPBES. | Poursuite des échanges d’informations avec le GIEC et l’IPBES sur le plan de travail du GEST et soutien au programme de travail du 7e cycle d’évaluation du GIEC ainsi qu’au plan de travail évolutif de l’IPBES. | DSP | Administratif / SRS |
| Appui à la présidence du GEST par rapport au groupe d’experts multidisciplinaire de l’IPBES. | Appui à la présidence du GEST par rapport au Groupe d’experts multidisciplinaire de l’IPBES. | Appui à la présidence du GEST par rapport au Groupe d’experts multidisciplinaire de l’IPBES. |
| Étudier la nomination des membres du GEST pour participer aux activités menées dans le cadre du GIEC, de l’IPBES et des AME pertinents, ou le soutien qu’ils apportent à ces activités. | Sur la base de recommandations du GEST, proposer des noms de spécialistes des zones humides susceptibles de mener à bien les évaluations concernées et d’autres activités dans le cadre du GIEC, de l’IPBES et d’autres AME. | Sur la base de recommandations du GEST, proposer des noms de spécialistes des zones humides susceptibles de mener à bien les évaluations concernées et d’autres activités dans le cadre du GIEC, de l’IPBES et d’autres AME. |
| Les zones humides et la Convention sont prises en compte dans les processus scientifiques pertinents et la collaboration est encouragée. | Participation à l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) de la CDB, à l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC, à l’Interface science-politique (SPI) de la CNULD, au Comité technique (CT) de l’AEWA, etc. | Participation à l’OSASTT de la CDB, au SBSTA de la CCNUCC, au SPI de la CNULD, au CT de l’AEWA, etc. | Participation à l’OSASTT de la CDB, au SBSTA de la CCNUCC, au SPI de la CNULD, au CT de l’AEWA, etc. | DSP | Administratif |
| **4.3 : Production et utilisation des orientations techniques de la Convention.**  *Résolutions XIV.15 par. 20 ;*  *XIV.14 ;*  *XIV.18 par. 16.* | Des orientations ont été publiées et partagées avec les PC et les partenaires. | Élaborer les produits du GEST et les diffuser largement, notamment au moyen d’activités de lancement.  Collaborer avec les partenaires concernés à l’élaboration et à la mise en œuvre de la formation sur l’utilisation des résultats du GEST, dans le cadre du plan de renforcement des capacités du Secrétariat. | Élaborer les produits du GEST et les diffuser largement, notamment au moyen d’activités de lancement.  Collaborer avec les partenaires concernés à l’élaboration et à la mise en œuvre de la formation sur l’utilisation des résultats du GEST, dans le cadre du plan de renforcement des capacités du Secrétariat. | Élaborer les produits du GEST et les diffuser largement, notamment au moyen d’activités de lancement.  Collaborer avec les partenaires concernés à l’élaboration et à la mise en œuvre de la formation sur l’utilisation des résultats du GEST, dans le cadre du plan de renforcement des capacités du Secrétariat. | DSP | Administratif |
| **4.4 Évaluation, analyse et conseils fournis conformément à la demande de la COP et du Comité permanent.** | Progrès réalisés en matière de restauration des zones humides évalués et présentés à la COP15 (Résolution XIV.6 par. 35). | Élaborer une approche pour évaluer les progrès réalisés en matière de restauration des zones humides, en incluant les partenariats possibles (par exemple avec le PNUE, la FAO, les groupes de travail pertinents de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, l’Initiative du G20 visant à réduire la dégradation des sols dans le cadre de la CLD et/ou les OIP). | Mener une évaluation des progrès réalisés en matière de restauration des zones humides, en collaboration avec la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, le Freshwater Challenge et d’autres partenaires compétents. | Préparer un rapport sur les progrès réalisés en matière de restauration des zones humides pour la COP15, en collaboration avec les partenaires de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, l’initiative mondiale du G20 pour les terres, la Society of Ecosystem Restoration, le Programme des Nations Unies pour l’environnement, le Freshwater Challenge et d’autres partenaires compétents. | DSP | Administratif /NA |
| Politiques et cas exemplaires relatifs à la conservation des petites zones humides compilés, et matériel promotionnel ou manuel élaboré (Résolution XIV.15 par. 20). | Élaborer un plan d’activités et déterminer les ressources nécessaires. | Définir les ressources nécessaires. | Produire les résultats du GEST sur les petites zones humides. | DSP | SRS |
| Rapport présenté à la COP15 sur les évaluations des Sites Ramsar en Ukraine, y compris les mesures d’atténuation et de restauration (Résolution XIV.20 par. 18). | Déterminer les organisations internationales et nationales compétentes et se mettre en relation avec elles afin de planifier et de coordonner les évaluations. | Mener les évaluations visées au par. 18 de la Résolution XIV.20.  Participer au Groupe de coordination interinstitutions sur les évaluations environnementales en Ukraine, et prendre contact avec les partenaires concernés dont le PNUE et l’OSCE. | Finaliser le rapport d’évaluation des dommages environnementaux causés aux Sites Ramsar en Ukraine, en consultation avec les membres du Conseil consultatif, et préparer le rapport pour la COP15. | CPr Europe | NA |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction**:  **5. REPRÉSENTATION, POLITIQUES, ENGAGEMENT ET COOPÉRATION INTERNATIONALE** | **But**:  Le Secrétariat renforce la pertinence et la visibilité des zones humides et de la Convention, pour garantir que ces dernières figurent dans les processus politiques pertinents et soient connues des publics clés. |

| **Résultat triennal** | **Indicateur du Plan triennal 2025** | **Activités du Plan d’action 2023** | **Activités du Plan d’action 2024** | **Activités du Plan d’action 2025** | **Chef d’équipe/**  **Appui** | **Budget** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **5.1 Les Parties sont soutenues dans leur engagement auprès des processus mondiaux, régionaux et nationaux, afin de garantir que la pertinence des zones humides et de la Convention soit inscrite dans le cadre mondial (Programme à l’horizon 2030 et ODD, Forum politique de haut niveau (FPHN), Contributions déterminées au niveau national (CDN), Cadre mondial de la biodiversité et Stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB)).**  *Résolutions XIV.6 par. 24 et 52 ;*  *XIV.17 par. 9.* | Appui fourni aux PC pour garantir que la pertinence des zones humides et de la Convention soit inscrite dans les stratégies nationales en matière d’ODD, les CDN et les SPANDB.  Rapport présenté à la COP15 (par. 52 de la Résolution XIV.6). | Établir de nouveaux partenariats internationaux pour soutenir les PC dans l’intégration des zones humides dans les politiques nationales en matière de climat, notamment une collaboration continue avec la FAO et les OIP.  Poursuivre l’engagement dans des partenariats internationaux pertinents tels que l’IPBC, la GPI et l’ICRI. | Élaborer des produits pour aider les PC à intégrer les zones humides dans les stratégies nationales relatives aux ODD, les SPANB et d’autres politiques et programmes nationaux sur le changement climatique, y compris au moyen d’une collaboration constante avec des organismes des Nations Unies et des OIP. | Élaborer des produits pour aider les PC à intégrer les zones humides dans les stratégies nationales relatives aux ODD, les SPANB et d’autres politiques et programmes nationaux sur le changement climatique, œuvrant avec le GEST ainsi qu’en collaboration avec des organismes des Nations Unies et des OIP. | DSP | Administratif /NA |
| Le Secrétariat encourage et aide les PC à inscrire les zones humides dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030. | Sensibiliser aux liens entre les zones humides et les ODD. | Sensibiliser aux liens entre les zones humides et les ODD. | Sensibiliser aux liens entre les zones humides et les ODD. | DSP | Administratif |
| Faciliter la création d’un réseau de pratiques relatives à la lutte contre les changements climatiques (Résolution XIV.17 par. 9). | Convoquer le consortium et établir le processus, en intégrant MedWet, d’autres IRR et les PC. | Réunir des partenaires et établir le processus, en intégrant MedWet, d’autres IRR et les PC. | Appuyer la facilitation par MedWet de la communauté de pratique nouvellement créée pour la région euro-méditerranéenne.  Soutenir l’expansion des activités de Medwet en liaison avec les OIP, les PC et d’autres IRR. | CPr Europe | Administratif /NA |
| Déterminer les ressources nécessaires. | Déterminer les ressources nécessaires et favoriser la mobilisation de ressources. | Favoriser la mobilisation des ressources. |
| **5.2 La coopération effective avec les organisations intergouvernementales, internationales et régionales et les traités multilatéraux sur l’environnement est encouragée et améliorée.**  *Résolutions XIV.6 par. 21, 22, 36, 37, 38, 40, 47, 48, 51 et 59 ;*  *XIV.12 par. 23 ;*  *XIV.16 par. 23 ;*  *XIV.17 par. 12.* | Coopération effective avec les AME et OIG pertinents. | Le Secrétariat renforce sa collaboration avec les AME et les OIG pertinents, tels qu’énumérés dans la Résolution XIV.6 par. 37 : PNUE, PNUD, FAO, BM, OMS, OMM, UNESCO, CEE-ONU et autres commissions économiques régionales de l’ONU, FEM, AME tels que CCNUCC, CLD, CDB, CMS, etc.  Nouveau plan de travail conjoint et mémorandum d’entente avec la CDB.  Plan d’activité détaillé pour la mise en œuvre du mémorandum d’entente avec le PNUE (Résolution XIV.6 par. 40).  Renforcer la collaboration avec la CCNUCC. | Le Secrétariat poursuit le renforcement de sa collaboration avec les AME et les OIG pertinents, tels qu’énumérés dans la Résolution XIV.6 par. 37.  Finalisation du 6e Plan de travail conjoint avec la CDB en vue de sa présentation à la 63e réunion du CP et de la 4esession de l’Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CDB (SBI-4).  Plan d’activité détaillé pour la mise en œuvre du mémorandum d’entente avec le PNUE (Résolution XIV.6 par. 40).  Contribuer à la Journée des AME et au Pavillon des AME lors de la sixième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (UNEA-6.)  Participer activement à la Conférence de Berne III.  Préparer un rapport à remettre à la 63e réunion du CP (Résolution XIV. 6 par.21). | Le Secrétariat poursuit le renforcement de sa collaboration avec les AME et les OIG pertinents, tel que demandé par la COP.  Collaborer avec le Secrétariat de la CDB pour sensibiliser et faciliter la mise en œuvre du 6e Plan de travail conjoint avec la CDB.  Poursuivre la collaboration avec le PNUE dans le cadre du mémorandum d’entente (Résolution XIV.6 par. 40), y compris peut-être le suivi du processus de Berne.  Participer activement au Groupe de liaison sur la biodiversité.  Avec le GEST, faire rapport à la COP15 sur les possibilités pour la Convention de renforcer davantage sa contribution aux ODD (Résolution XIV.6 par.24).  Préparer un rapport à la 64eréunion du CP (Résolution XIV.6 par.21). | DSP | Administratif |
| Contribuer aux efforts en cours à l’UNESCO, à la CMS, à l’UICN et dans les autres OIP visant à améliorer la connectivité écologique des voies de migration mondiales.  Participer au Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration. | Contribuer aux efforts en cours à l’UNESCO, à la CMS, à l’UICN et dans les autres OIP visant à améliorer la connectivité écologique des voies de migration mondiales.  Participer au Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration. | Contribuer aux efforts en cours à l’UNESCO, à la CMS, à l’UICN et dans les autres OIP visant à améliorer la connectivité écologique des voies de migration mondiales.  Participer au Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration. | CPr Afrique | Administratif |
| Données et rapports sur l’étendue des écosystèmes tributaires de l’eau améliorés (par. 48 et 49 de la Résolution XIV.6). | Participer et contribuer à l’IAEG-ODD sur les indicateurs relatifs à l’eau, et collaborer avec le PNUE en tant que coresponsables de l’indicateur 6.6.1 des ODD. | Participer et contribuer à l’IAEG-ODD sur les indicateurs relatifs à l’eau, et collaborer avec le PNUE en tant que coresponsables de l’indicateur 6.6.1 des ODD. | Participer et contribuer à intégrer l’importance des évaluations des zones humides dans les processus politiques mondiaux et les forums consacrés à l’eau.  Soutenir le renforcement des capacités des PC pour évaluer l’étendue des zones humides.  Participer et contribuer à l’IAEG-ODD sur les indicateurs relatifs à l’eau, et collaborer avec le PNUE en tant que coresponsables de l’indicateur 6.6.1 des ODD. | CPr Europe | Administratif /NA |
| Renforcement des activités de coordination et de coopération avec d’autres entités, conformément aux décisions de la COP14 (par exemple, Résolution XIV.12 par. 23, XIV.16 par. 23, XIV.17 par. 12) et des COP précédentes (par exemple, Résolution XIII.24) | Déterminer les possibilités de collaboration conformément aux demandes formulées par la COP. | Déterminer les possibilités de collaboration (p. ex. Processus du CNI et Forum mondial de l’eau) conformément aux demandes formulées par la COP. | Déterminer les possibilités de collaboration (p. ex. Processus du CNI et Forum mondial de l’eau) conformément aux demandes formulées par la COP. | SG | Administratif |
| Renforcer davantage les liens de collaboration avec les secrétariats du FEM et du FVC. | Poursuivre l’approche d’une collaboration renforcée avec les organismes de financement multilatéraux et aider les PC à accéder à ces financements. | Poursuivre l’approche d’une collaboration renforcée avec les organismes de financement multilatéraux et aider les PC à accéder à ces financements. | Créer un espace pour la participation du Fonds pour l’environnement mondial/ Fonds vert pour le climat pendant la COP15.  Poursuivre l’approche d’une collaboration renforcée avec les organismes de financement multilatéraux et aider les PC à accéder à ces financements. | CPr Asie | Administratif |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction**:  **6. MOBILISATION DES RESSOURCES** | **But**:  Le Secrétariat utilise une approche à l’échelle du Secrétariat pour mobiliser les ressources pour : 1. Générer un financement non administratif pour les activités qui se trouvent dans le budget non administratif actuel du Secrétariat ; et 2. Faciliter la mobilisation des ressources pour les PC aux niveaux national et régional. |

| **Résultat triennal** | **Indicateur du Plan triennal 2025** | **Activités du Plan d’action 2023** | **Activités du Plan d’action 2024** | **Activités du Plan d’action 2025** | **Chef d’équipe/Appui** | **Budget** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **6.1 Fonds réunis pour appuyer les activités prioritaires non administratives telles que définies par la Résolution XIII.2 Annexe 3.**  *Résolutions X.12 et XIII.2 et Décision SC52-23.*  *Résolution XIV.1 par. 13 et 22.* | Quantité de fonds réunis par rapport aux fonds nécessaires pour mener les activités prioritaires non administratives définies. | Mettre à jour le Plan de mobilisation des ressources afin de refléter les nouvelles priorités non administratives de la Résolution XIV.1 Annexe 3. | Mettre en œuvre les activités de mobilisation des ressources 2024 telles que décrites dans le Plan de travail pour la mobilisation des ressources. | Mettre en œuvre les activités de mobilisation des ressources 2025 telles que décrites dans le Plan de travail pour la mobilisation des ressources. | RMR | Administratif |
| Plan de mobilisation des ressources du Secrétariat mis en œuvre conformément aux décisions et orientations de la COP et du Comité permanent. | Élaborer des propositions de financement pour les donateurs fondées sur les priorités de la collecte de fonds. | Élaborer des propositions de financement et des documents de réflexion pour les donateurs à partir des priorités et des besoins en matière de collecte de fonds. | Élaborer des propositions de financement et des documents de réflexion pour les donateurs à partir des priorités et des besoins en matière de collecte de fonds. | RMR | Administratif |
| Contacter les bailleurs de fonds potentiels. | Contacter les bailleurs de fonds potentiels en se fondant sur les besoins en matière de financement. | Contacter les bailleurs de fonds potentiels en se fondant sur les besoins et les priorités en matière de financement. |
| Gérer la page web qui donne une vue d’ensemble des priorités de financement non administratif. | Gérer et tenir à jour la page web consacrée à la mobilisation des ressources. | Gérer et tenir à jour la page web consacrée à la mobilisation des ressources. |
| **6.2 Soutenir les PC dans leurs efforts de collecte de fonds aux niveaux national et régional.** | Volume des fonds recueillis indiqués par les PC. | Poursuivre le développement de la base de données sur les organismes de financement et accroître le nombre d’utilisateurs. | Poursuivre le développement de la base de données sur les organismes de financement et accroître le nombre d’utilisateurs. | Poursuivre le développement de la base de données sur les organismes de financement et accroître le nombre d’utilisateurs. | RMR | Administratif |
| Poursuivre la mise à jour des documents d’orientation pour présenter des propositions de financement.  Informer les PC des ressources et outils disponibles. | Poursuivre la mise à jour des documents d’orientation pour présenter des propositions de financement.  Informer les PC des ressources et outils disponibles, y compris des appels à propositions de subventions. | Poursuivre la mise à jour des documents d’orientation pour présenter des propositions de financement.  Informer les PC des ressources et outils disponibles, y compris des appels à propositions de subventions. |
| Repérer et compiler les ressources pertinentes pour contribuer au renforcement des capacités des PC en matière de collecte de fonds, par exemple au moyen de webinaires.  Étudier les moyens d’améliorer la mise à disposition et l’utilisation des outils et des ressources par les PC. | Repérer, compiler et obtenir les ressources pertinentes pour contribuer au renforcement des capacités des PC en matière de collecte de fonds, par exemple au moyen de webinaires.  Mettre en œuvre des activités pour mieux faire connaître et améliorer l’utilisation des outils et des ressources par les PC. | Repérer, compiler et obtenir les ressources pertinentes pour contribuer au renforcement des capacités des PC en matière de collecte de fonds, par exemple au moyen de webinaires.  Mettre en œuvre des activités pour mieux faire connaître et améliorer l’utilisation des outils et des ressources par les PC. | RMR | Administratif |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction**:  **7. INFORMATION et ENGAGEMENT STRATÉGIQUE** | **But**:  Le Secrétariat sert de catalyseur afin d’améliorer la visibilité pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides et les travaux du Secrétariat et des PC |

| **Résultat triennal** | **Indicateur du Plan triennal 2025** | **Activités du Plan d’action 2023** | **Activités du Plan d’action 2024** | **Activités du Plan d’action 2025** | **Chef d’équipe/**  **Support** | **Budget** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **7.1 Grâce aux partenariats/à l’engagement stratégique, et aux plateformes telles que la JMZH, visibilité accrue par une optimisation des efforts des autres pour l’utilisation rationnelle des zones humides.**  *Résolution XIV.9 par. 12.* | Campagne JMZH mise en œuvre en 2023-2025. | Organisation de la Journée mondiale des zones humides 2023 et planification de la JMZH 2024. | Organisation de la Journée mondiale des zones humides 2024 et planification de la JMZH 2025. | Organisation de la Journée mondiale des zones humides 2025 et planification de la JMZH 2026. | Comms | Administratif |
| Le Secrétariat collabore avec les organismes des Nations Unies sur la JMZH et fait rapport à l’AGNU. | Le Secrétariat collabore avec les organismes des Nations Unies sur la JMZH et fait rapport à l’AGNU. | Le Secrétariat collabore avec les organismes des Nations Unies sur la JMZH et fait rapport à l’AGNU. |
| Proposer des thèmes pour 2025, 2026 et 2027 à la 62e réunion du CP. | Proposer des thèmes pour 2025, 2026 et 2027 à la 63e réunion du CP. | Ne s’applique pas à 2025. |
| Le cycle du prix Ramsar pour la conservation des zones humides à l’approche de la COP15 géré conformément au mandat de la Résolution XIV.9 par. 12. | Rechercher des financements pour le cycle du prix de la COP15. | Rechercher de nouveaux financements pour le cycle du prix de la COP15.  Obtenir des directives de la 63eréunion du CP sur les catégories de prix et le processus de candidature pour les prix Ramsar de la COP15. Lancer l’appel à candidatures. | Rechercher de nouveaux financements pour le cycle du prix de la COP15.  Faciliter la sélection des lauréats d’ici la 64e réunion du CP. | RMR | NA |
| Activités de communication avec les OIP mises en œuvre conformément au mémorandum d’entente et à la Résolution VII.3. | Renouveler le mémorandum d’entente avec les OIP en s’appuyant sur les initiatives en cours et en cherchant d’autres possibilités bilatérales ou conjointes. | Réunions trimestrielles du Groupe de liaison avec les OIP.  Élaborer un plan de travail conjoint avec les OIP. | Collaboration avec les OIP dans le cadre du mémorandum d’entente renouvelé et signé en 2024.  Réunions trimestrielles du Groupe de liaison avec les OIP. | DSP | Administratif |
|  | Visibilité de la Convention et des zones humides urbaines obtenue grâce au programme sur le Label Ville des Zones Humides. | Encourager les OIP et autres partenaires à faire connaître les travaux de la Convention et du programme sur le Label Ville des Zones Humides.  Établir des liens avec l’ICLEI pour promouvoir le programme sur la plateforme CitiesWithNature. | Continuer en 2024. | Continuer en 2025. | CPr Afrique | Administratif |
| **7.2 Grâce à une information ciblée, renforcement de la visibilité de la Convention aux niveaux national, infranational, régional et international.**  *Résolutions XIV.3 par.11 ; XIV.8* | Augmentation de l’utilisation de la Convention et de l’accès au matériel et à l’information sur la Convention, son Plan stratégique et ses priorités aux niveaux national, infranational, régional et international. | Mettre en œuvre le plan de communication.  Continuer à mettre en évidence les possibilités d’optimiser l’accessibilité et l’utilisation du contenu numérique de la Convention. | Mettre en œuvre le plan de communication.  Continuer à mettre en évidence les possibilités d’optimiser l’accessibilité et l’utilisation du contenu numérique de la Convention. | Mettre en œuvre le plan de communication.  Continuer à mettre en évidence les possibilités d’optimiser l’accessibilité et l’utilisation du contenu numérique de la Convention. | Comms | Administratif |
| Opportunités d’engagement stratégique pour accroître la visibilité de la Convention lors de réunions, d’événements et de processus pertinents garanties. | Créer des occasions de prise de parole et de présentation de haut niveau pour la SG et le personnel du Secrétariat auprès de publics ciblés. | Créer des occasions de prise de parole et de présentation de haut niveau pour la SG et le personnel du Secrétariat auprès de publics ciblés. | Créer des occasions de prise de parole et de présentation de haut niveau pour la SG et le personnel du Secrétariat auprès de publics ciblés. | SG | Administratif |
| Nouvelle approche de la CESP mise en œuvre conformément à la Résolution XIV.8. | Trouver et partager des contenus et des ressources avec les Correspondants nationaux CESP qui amélioreront la visibilité de la Convention. | Trouver et partager des contenus et des ressources avec les Correspondants nationaux CESP qui amélioreront la visibilité de la Convention.  Mettre à jour et élaborer des supports de CESP en suivant les orientations du Comité de surveillance des activités de CESP. | Diffuser les nouvelles ressources de CESP auprès des Correspondants nationaux CESP, des PC et des autres parties prenantes. | Comms | Administratif |
| Plateformes des réseaux sociaux utilisés pour atteindre les publics cibles. | Mettre en œuvre une stratégie relative aux réseaux sociaux afin d’améliorer la pertinence et la fréquence des publications de contenus à destination de publics cibles. | Mettre en œuvre une stratégie relative aux réseaux sociaux afin d’améliorer la pertinence et la fréquence des publications de contenus à destination de publics cibles. | Mettre en œuvre une stratégie relative aux réseaux sociaux afin d’améliorer la pertinence et la fréquence des publications de contenus à destination de publics cibles. |